

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Document 204036

Version révisée de la *Norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes*

Confirmée par l'Institut Canadien des Actuaires

(CALGARY, le 15 juin 2004) – L'Institut Canadien des Actuaires (ICA) a annoncé aujourd'hui qu'une nouvelle version de la *Norme de pratique concernant la détermination des valeurs actualisées des rentes* a été approuvée par son Conseil d'administration à son assemblée annuelle.

Cette version de la norme entre en vigueur le 1^{er} février 2005 et remplacera celle qui est en place depuis 1993. La norme est utilisée par les administrateurs de régime de retraite, les actuaires, les organismes de réglementation, etc., pour calculer des sommes forfaitaires équivalentes (les valeurs actualisées des rentes), au lieu des rentes différées ou des prestations immédiates calculées au titre des régimes de retraites agréés.

« Cette nouvelle version de la norme est l'aboutissement d'intenses consultations de plusieurs années, tant au sein de la profession qu'à l'extérieur, et dans lesquelles sont intervenues plus de 100 parties prenantes, notamment les organismes de réglementation, les promoteurs des régimes de retraite et les groupes d'employés », a dit M. FitzGerald, le président désigné de l'Institut.

« L'objectif, dira-t-il, est de voir à la mise en place d'une méthode juste et à jour pour le calcul des valeurs actualisées des rentes et de servir les intérêts du public, en élaborant une norme permettant d'assurer la sécurité des caisses de retraite des employés maintenant et dans le futur. »

« Depuis la dernière révision intervenue il y a une décennie, il y a eu des changements considérables dans les marchés financiers, la mobilité des emplois, les taux de mortalité et d'importants autres éléments qui influent sur l'évaluation des rentes. La norme, qui est régulièrement examinée par les membres de notre profession, nécessitait cette mise à jour afin de s'assurer qu'elle reflète les réalités du jour », ajoutera-t-il.

La nouvelle norme utilise un taux actualisé fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada, majoré de 50 points de base. « Ce taux actualisé, explique le président désigné, représente une estimation réaliste du rendement sur un panier d'obligations issues par les provinces et d'obligations de haute qualité issues par des sociétés », a-t-il indiqué.

« Maintenir la viabilité des valeurs actualisées est importante pour les bénéficiaires des régimes de retraite à prestations déterminées. Si les fonds disponibles pour les participants sortants ne sont pas assez importants, leur capacité de retirer des fonds ne

représentera pas pour eux une option équitable. Si les fonds disponibles pour les participants sortants sont trop importants, la situation financière des régimes de retraite s'en trouve affaiblie », a dit Brian FitzGerald.

-30-

Pour de plus amples renseignements, prière de contacter :
Daniel Lapointe, directeur général, au (613) 236-8196, poste 0

L'Institut Canadien des Actuaires est l'organisation nationale de la profession au Canada. Il a pour vocation de servir le public en fournissant des services et conseils actuariels de la plus haute qualité. À cet effet, il favorise l'avancement des sciences actuarielles et parraine des programmes d'éducation et de qualification à l'intention des membres et des futurs membres. Il gère des programmes pour s'assurer que les services actuariels fournis par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues. L'Institut fournit également des services à des actuaires du Canada afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

www.actuaires.ca